

2012

Plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale du Granit



Cadre de référence

12/13/2012

Crédits

Recherche documentaire et rédaction

- Jean-François Allaire, Nicolas Gauthier et Maïa Poulin, Observatoire estrien du développement des communautés (www.oedc.qc.ca)
- Avec la précieuse contribution des membres du Comité consultatif pour la solidarité et l'inclusion sociale du Granit (CCSIS) :
 - CAB Mégantic, Christine Dubé, directrice
 - CDC du Granit, Monique Phérvong Lenoir, directrice
 - Centre Local d'Emploi, Lynda Guillette, directrice
 - CSSS du Granit, Janot Gosselin, organisateur communautaire
 - Commission scolaire des Hauts-Cantons, Bernard Lacroix, directeur
 - MRC du Granit, Annie Charron, agente de développement rural
 - Ressourcerie du Granit, Robert Bureau, directeur

Révision linguistique

- Amélie Lessard, CSSS-IUGS

Mise en page

- Marie St-Jean, www.pourtoutdire.ca

Sommaire

Mise en contexte	1
Le cadre de référence.....	2
Axe 1 : Services et concertation des organisations.....	2
Axe 2 : Pouvoir d’agir des personnes	3
Axe 3 : Employabilité.....	3
L’échéancier de réalisation.....	4
Les critères d’admissibilité et d’évaluation des projets.....	5
Critères de recevabilité des projets.....	5
Critères d’évaluation des projets	6
Autres critères	6
Dépôt d’une demande.....	7
Échéancier de cheminement des projets.....	7
Spécifications sur l’aide financière des projets retenus.....	8
Documents en annexe.....	9

Mise en contexte

À l'occasion du déploiement du plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale du gouvernement du Québec (PAGSIS), l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale a demandé à la MRC du Granit de désigner une instance de concertation porteuse de la démarche. La Table des partenaires en développement des communautés du Granit a été désignée par les élus pour piloter la démarche d'élaboration du plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC. À l'initiative de la Table des partenaires, le Comité de concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale du Granit (CCSIS) a été formé pour mener à bien la réalisation du plan d'action. L'Observatoire estrien du développement des communautés s'est vu octroyer le mandat de coordonner cette démarche en collaboration avec le CCSIS.

Pour réaliser ce plan d'action, un portrait statistique a d'abord été réalisé et plus de 45 intervenants et directions ont été consultés afin d'obtenir un portrait qui tient compte de l'appréciation et des perceptions des professionnels et décideurs concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la MRC du Granit. Des rencontres d'organismes ont également permis de documenter la réalité et les défis de la région et quelques groupes communautaires ont contribué à la démarche en consultant leurs usagers. L'analyse des informations récoltées au cours des différentes consultations a permis de faire ressortir les défis et enjeux au sein d'un diagnostic sur la situation de la pauvreté et l'exclusion sociale de la MRC.

La tenue d'une journée de réflexion et de mobilisation le 9 novembre 2012 a permis de valider les informations du diagnostic auprès des différents intervenants du Granit concernés par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette journée a également permis aux participants de déterminer collectivement les axes d'intervention prioritaires à mettre de l'avant. Le cadre de référence pour la mise en œuvre du plan d'action pour la solidarité et l'inclusion sociale présenté ici se veut donc une synthèse de ces réflexions qui permettra d'orienter les actions concrètes provenant des divers partenaires qui seront intéressés à s'impliquer avec le CCSIS pour les prochaines années.

Le cadre de référence

Axe I : Services et concertation des organisations

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Améliorer les services en favorisant la concertation	Assurer une planification concertée des actions locales et à l'échelle de la MRC.
	Favoriser le réseautage entre les intervenants et les organisations.
	Améliorer la fluidité entre les services pour les personnes en situation de pauvreté.
	Adapter les services pour mieux répondre aux besoins de base des personnes en situation de pauvreté.
Favoriser l'accessibilité des services	Favoriser la connaissance des services.
	Améliorer l'accès aux services existants pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. <ul style="list-style-type: none"> • Dans tous les secteurs de la MRC. • En particulier les services communautaires, culturels, sportifs et de loisirs.
	Consolider les services de proximité pour en assurer leur survie.
	Faciliter le transport sur le territoire.
Mettre en place des services afin de répondre aux besoins non comblés sur le territoire	Analyser et identifier des besoins non comblés et y répondre.
	Définir les besoins en logement social.

Axe 2 : Pouvoir d’agir des personnes

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Lutter contre les préjugés	Faciliter la création de liens et le réseautage entre les individus.
	Sensibiliser la population à la réalité des personnes en situation de pauvreté.
	Favoriser la mixité sociale.
Susciter la participation citoyenne	Stimuler l’implication citoyenne des personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale.
	Favoriser le développement de compétences citoyennes de tous.
Favoriser l’adoption de saines habitudes de vie	Améliorer les habitudes de vie.

Axe 3 : Employabilité

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Développer et soutenir l’employabilité	Faciliter l’accès au marché de l’emploi de tous les groupes de personnes.
	Créer un environnement favorable pour l’inclusion des femmes au marché de l’emploi.
	Favoriser la conciliation vie personnelle – travail au sein des entreprises.

L'échéancier de réalisation

Décembre 2012 : lancement du plan d'action et présentation du cadre de référence à la Table des partenaires en développement des communautés du Granit.

Janvier et février 2013 : diffusion du cadre de référence auprès des groupes cibles suivants :

- Conseil des maires de la MRC du Granit;
- organismes communautaires;
- milieu du logement social;
- institutions (scolaire, santé, emploi).

Février et mars 2013 : appel de projets et réception des avis d'intention de soumissionner.

12 avril 2013 : date limite pour présenter un projet.

Avril 2013 : analyse des projets et recommandation des projets sélectionnés à l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Fin avril – début mai 2013 : analyse des projets par l'Alliance et recommandation à la Conférence régionale des élus de l'Estrie.

Juin ou septembre 2013 : ratification par le conseil d'administration de la CRÉE.

Juin ou septembre 2013 : signature des ententes entre les porteurs des projets et la CRÉE.

Juin ou septembre 2013 – juin 2015 : déploiement des projets et accompagnement par le CCSIS.

Si des fonds sont encore disponibles, un autre appel de projets se fera au début 2014. La date limite de dépôt sera à ce moment le 31 mars 2014. L'évaluation des projets se fera dans les mêmes périodes que l'année précédente.

Les critères d'admissibilité et d'évaluation des projets

Les critères d'admissibilité et d'évaluation des projets se basent sur les principes définis par le CCSIS et par l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le projet doit correspondre à l'objectif poursuivi par le 2^e volet du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, à savoir « mettre en œuvre des initiatives , projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de lutte aux préjugés, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration à l'emploi, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ».

Critères de recevabilité des projets

Critères	Définition
Le dossier est jugé complet.	Le formulaire de dépôt est complet. Les annexes demandées sont incluses dans le projet. Les lettres d'appui sont déposées.
La demande est déposée par un organisme admissible.	Tout organisme sans but lucratif incluant les coopératives et les entreprises d'économie sociale.
Le projet doit être effectué dans le Granit.	Couvrir une municipalité, un secteur de la MRC du Granit ou son ensemble.
Le projet s'inscrit dans les principes et objectifs de l'Alliance estrienne pour la solidarité et l'inclusion sociale.	Voir pages 39 à 42 du Cadre, que vous pouvez consulter à l'adresse web suivante : http://creestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2012/10/Plan_action_regional_Solidarite_inclusion_sociale_Estrie_2011.pdf
Le projet n'amène pas de dédoublement avec d'autres projets ou organisations couvrant le même territoire.	La complémentarité et l'absence de dédoublement sont bien exposées dans le formulaire de dépôt de projets.
Le projet répond aux priorités présentées dans le cadre de référence.	Réponse à des objectifs généraux et spécifiques du cadre de référence.

Critères d'évaluation des projets

Critères	Définition	Évaluation
Le projet répond aux priorités présentées dans le cadre de référence	Degré d'adéquation avec le cadre de référence.	30 % de la note
Ancrage du projet dans le milieu	Niveau de partenariat ou de concertation démontré par le projet. Niveau de participation des personnes ciblées par le projet.	15 % de la note
Impact et retombées du projet	Chaque projet devra prévoir des indicateurs de mesure permettant d'apprécier sa portée. Ces indicateurs peuvent être de nature quantitative ou qualitative. Expliquer quelle est la pérennité prévue du projet.	30 % de la note
Profil de l'organisme promoteur	Capacité de gestion et expériences en lien avec le projet déposé. Caractère réaliste du plan de financement.	25 % de la note

Autres critères

La durée maximale du projet est déterminée par la période comprise entre la date du début du projet et juin 2015.

La contribution financière du « PAGSIS » ne peut excéder 100 000 \$ et 80 % du coût total par projet et, ce, pour la période comprise entre la signature du protocole d'entente et juin 2015. Exceptionnellement, le projet pourrait être financé en totalité.

En ce qui concerne les dépenses admissibles et les restrictions (concernant les organismes ou les dépenses) se référer à la page 4 de la Politique d'investissement du Fonds estrien pour la lutte et l'exclusion sociale :

http://creestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2012/10/FLPE_Politique_investissement_2011.pdf.

Dépôt d'une demande

La présentation d'une demande doit être acheminée au Comité de concertation pour la solidarité et l'inclusion sociale aux coordonnées ci-contre :

CDC du Granit
4982, rue Champlain, locaux 105-106
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 1X8

Les documents nécessaires à la présentation d'une demande sont disponibles sur le site internet de la CDC du Granit, sous la rubrique « PAGSIS » (www.cdcdugranit.com). Un formulaire de demande y précise l'ensemble des documents et des informations nécessaires à la présentation d'un projet. Une copie papier et une copie en format électronique sont demandées.

Échéancier de cheminement des projets

ÉTAPES	DATES
Date limite pour soumettre un projet	1 ^{re} année : 12 avril 2013. 2 ^e année, si des fonds sont encore disponibles : 31 mars 2014.
Analyse des projets par le CCSIS	3 ^e semaine d'avril de chaque année concernée.
Transmission à la CRÉE des projets retenus	Fin avril de chaque année concernée.
Examen des projets retenus par la chargée de projet de la CRÉE	De la fin avril à la mi-mai de chaque année concernée.
Examen du projet par le comité de soutien	Mi-mai de chaque année concernée.
Ratification par le conseil d'administration de la CRÉE	Juin ou septembre de chaque année concernée.
Signature d'un protocole d'entente entre la CRÉE et l'organisme porteur	Juin ou septembre de chaque année concernée.

Spécifications sur l'aide financière des projets retenus

L'aide financière est versée sous forme de subvention selon les modalités prévues au protocole d'entente à convenir entre l'organisme porteur du projet et la CRÉ de l'Estrie qui agit à titre de gestionnaire du Fonds estrien de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Le protocole d'entente comprend notamment :

- les obligations des parties;
- les conditions de financement;
- les couts et contributions financières du projet;
- les objectifs et indicateurs de résultats;
- la durée du projet;
- les mécanismes de reddition de comptes.

Il est possible de convenir d'un financement pluriannuel pour un même projet. Des modalités de suivi particulières seront alors précisées dans le protocole d'entente.

Documents en annexe

- Les faits saillants du Portrait de la pauvreté et de l'exclusion sociale du Granit
- Le résumé graphique du diagnostic